

L'acceptabilité sociale pour co-construire le développement des territoires ?

Marie-José Fortin, professeure au département Sociétés, territoires et développement de l'UQAR et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, GRIDEQ-CRDT

Yann Fournis, professeur au département Sociétés, territoires et développement de l'UQAR, GRIDEQ-CRDT-CRISES

Issu du discours opérationnel, le vocable d'acceptabilité sociale est entré dans le milieu institutionnel. Au Québec, plusieurs acteurs ont investi le sujet pour tenter de lui donner du sens. Outre de nombreux colloques et forum¹, pensons au tout dernier chantier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN). Après une consultation ciblant divers groupes concernés, une proposition de livre vert a été amenée et discutée en [commission parlementaire](#). Récemment arrivée dans le développement des territoires au Québec, la notion semble donc devoir y rester. Pour autant, elle est moins claire qu'il y paraît.

Certes, l'action publique québécoise revendique la notion, au nom de l'urgence à la traduire dans des pratiques, voire des normes plus opératoires, afin de mettre en œuvre des projets plus adaptés aux territoires. Mais cette réflexion en acte, axée sur les pratiques et procédures (qui ? comment ? quand ?), peut-elle faire l'économie d'une réflexion plus substantielle sur les raisons de leur adoption (pourquoi ?) ? Bien plus largement, il est urgent de mieux comprendre les demandes et les processus sociaux que recouvrent les débats actuels, sous couvert d'acceptabilité sociale. Avec d'autres chercheurs, nous empruntons cette perspective depuis nos premiers travaux sur la notion, en tentant de mettre à distance les idées reçues et postulats implicites. Futile pour ceux qui sont pressés d'agir, ce travail de déconstruction est indispensable pour prendre la juste mesure des contestations récurrentes de ces dernières années – et sans nul doute des prochaines.

Dans la première partie du texte, nous relevons cinq grandes idées reçues au sujet de l'acceptabilité sociale, issues tant du monde de l'action que de la recherche, et qui apparaissent de plus en plus comme limitées. Il est encourageant de noter que de plus en plus d'intervenants et d'acteurs sociaux sont vigilants et ouverts à revoir certains cadres de pensée, et à adapter leurs modes d'action en conséquence.

¹ Dont celui que co-organisé par la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial et l'Institut du Nouveau-Monde (INM) en avril 2015, qui a rassemblé près de 200 personnes. Le présent texte est une version modifiée [d'un texte tiré des actes du forum](#).



Car les débats actuels autour de l'acceptabilité sociale pourraient offrir l'opportunité de penser autrement le développement, ou tout au moins la mise en place de ces grands projets présentés en son nom. Il s'agirait en particulier de les articuler, bien en amont, aux réalités des territoires, pour penser et travailler, sur le temps long, de la pérennité des communautés locales. Cette perspective, qui recentre les projets sur l'horizon de référence des communautés, est développée dans la deuxième partie du texte. Nous concluons cependant sur une note pessimiste, en resituant ces enjeux et débats dans le contexte des remaniements et coupes introduites par le gouvernement du Québec depuis 2014 : l'acceptabilité sociale des projets nous semble exiger des acteurs territoriaux solides, aptes à remplir un rôle de coordination et de traduction dans la conception et la mise en œuvre des politiques et de grands projets touchant les ressources naturelles.

Cinq idées reçues au sujet de l'acceptabilité sociale

Le conflit est un signe de dysfonctionnement et doit absolument être évité

Les images qui viennent spontanément en tête lorsque l'on évoque l'acceptabilité sociale sont souvent celles de conflits sociaux : réunions publiques houleuses, démonstrations dans la rue, manifestants mécontents. Un peu paradoxalement, la notion est utilisée pour reconnaître une situation d'inacceptation, en d'autres termes pour dire ce que l'on n'a pas.

Car, pour nombre d'acteurs, le conflit est l'envers de la médaille, le contraire d'une acceptabilité sociale, vue selon un idéal de consensus partagé, d'harmonie sociale exempte de toute tension. Le conflit apparaît comme un blocage, un dysfonctionnement qu'il faut éviter, ou, s'il est déjà présent, résoudre. Au bout du compte, il importe de réaliser le projet. C'est là la logique de nombre de promoteurs (entrepreneur, État ou élu), dont on comprend bien les motivations et intérêts. On saisit cependant moins le rôle précis de certains scientifiques, qui ont également adopté cette posture dans le cas de projets de parcs éoliens, qu'ils considéraient comme vertueux et donc forcément souhaitables.

Si le conflit est le contraire de l'acceptabilité sociale, il semble alors logique de conclure qu'en l'absence de conflit ouvert, il y a acceptation. Pourtant, tel n'est pas forcément le cas. Des travaux en sociologie nous rappellent que les personnes habitant dans un milieu « tricoté serré » peuvent subir des pressions, voire être marginalisées si elles affichent haut et fort un point de vue qui diffère de celui qui prédomine dans la communauté. On ne compte plus les expériences douloureuses de ces communautés profondément déstabilisées par des tensions internes découlant de la mise en débat de grands projets. Pensons seulement aux cas de Malartic et de Sept-Îles, où les communautés sont déchirées par des projets de mine à ciel ouvert sise dans leur milieu de vie. Comment trancher le dilemme impossible, entre urgence de création et maintien d'emplois d'une part et santé et qualité de vie des populations à long terme d'autre part ?

Et si les deux dynamiques, conflictuelles et collaboratives, faisaient partie d'une même réalité, mais selon des temporalités différentes ? Comme nous avons pu l'observer sur le [dossier très controversé du gaz de schiste](#), le conflit constitue la stratégie de dernier recours pour les citoyens



mobilisés : il devient la seule façon de prendre part à un débat duquel ils se sentent exclus. En d'autres termes, des périodes conflictuelles peuvent s'avérer nécessaires pour ouvrir des échanges, élargir la participation et pour relancer sur de nouvelles bases une démarche ensuite plus collaborative. Telle est la piste explorée par divers chercheurs travaillant sur la gouvernance territoriale. Comme le posent Torre et Beuret², il y aurait un mouvement continu entre opposition et coopération, « deux tendances opposées, dont la synthèse conduit à la définition des projets de développement et contribue à la définition des sentiers de développement des territoires » (p. 73).

Refuser un projet au nom du paysage ou de la qualité de vie, c'est faire preuve d'égoïsme

Les premiers travaux de recherche menés sur le développement de l'éolien dans les années 2000 ont avancé une explication simple, largement répandue, pour comprendre certaines dynamiques de résistance : le syndrome « pas dans ma cour » (ou NIMBY – *Not In MY Back Yard*). Considérant le fort appui obtenu par l'énergie éolienne dans les sondages nationaux comparant diverses filières énergétiques, les contestations locales apparaissaient comme paradoxales : en refusant la construction de parcs éoliens dans leur localité, notamment au nom de la beauté du paysage (un des grands sujets de revendication), on estimait que les protestataires étaient motivés par des intérêts individuels, voire égoïstes. Les opposants semblaient alors marginaux – même s'ils pouvaient être majoritaires à l'échelle locale ! Plusieurs chercheurs ont prouvé l'inanité d'une telle lecture, qui tend à délégitimer les individus et groupes contestataires et, plus encore, à les considérer comme des « déviants » qu'il importerait de maîtriser, plutôt que comme des acteurs porteurs d'une autre rationalité³.

Or, si la perspective NIMBY est aujourd'hui moins présente dans la littérature, elle l'est toujours dans les discours et débats publics. De fait, sous l'argument du NIMBY se cache une hiérarchisation de valeurs, souvent non explicitée sinon arbitraire, qui dévalorise certaines préoccupations et besoins sociaux. Les cas de parcs éoliens ont bien montré que les discours publics peuvent banaliser des revendications faites au nom du paysage et de la qualité de vie, mais qu'il n'en va jamais de même pour l'emploi. Or, revendiquer des emplois locaux sans considérer les autres types d'impacts n'est-il pas une forme de lecture aussi partielle de la situation ? Ainsi, même s'il est de plus en plus admis que l'économie ne doit pas cacher d'autres préoccupations tout aussi légitimes, ce type de choix implicite domine toujours dans la pratique.

L'acceptation est un agrégat d'opinions individuelles mesurables et malléables

L'idée que l'acceptabilité sociale résulte d'un agrégat de perceptions et d'opinions individuelles à la suite d'un jugement, d'une évaluation, est très présente dans les milieux opérationnels. Du côté des décideurs, on tentera de saisir le niveau d'acceptation d'un projet au moyen d'enquêtes et de

2 Torre, André et Jean-Eudes Beuret (2012) *Proximités territoriales*. Éditions Économica, antropos, Paris, 105 p.

3 Voir: Aitken, M. (2010) «Why we still don't understand the social aspects of wind power: A critique of key assumptions within the literature», *Energy Policy*, 38: 1834–1841; Wolsink, Marteen (2012) «Wind Power: Basic Challenge Concerning Social Acceptance» in: Meyers, R.A. (Ed.), *Encyclopedia of Sustainability Science and Technology*. Springer, New York, p. 12218–12254.

sondages d'opinion. On verra aussi les promoteurs investir dans des campagnes d'information, soirées portes ouvertes et autres moyens de communication, dans le but de faire évoluer les perceptions et les opinions dans le sens désiré. Les limites de ces instruments sont cependant admises. Pensons notamment au formatage des débats et aux pressions qu'ils font peser sur les communautés, incitant à polariser les débats (pour ou contre) alors même que le jugement n'est pas forcément mûr.

De fait, il faut le réaffirmer : un jugement évolue, n'est jamais fixé une fois pour toutes. S'il survient de nouveaux éléments, accidents, conclusions d'une étude, les personnes et groupes peuvent revoir leur jugement. Toutefois, ce processus n'a rien de simple, entre autres parce que les perceptions ne sont pas fondées uniquement sur des opinions subjectives. Certes, il y a un processus d'interprétation, mais celui-ci est aussi lié à l'observation de faits, de comportements objectifs. Un seul exemple : dans le cas du gaz de schiste, [on a vu des agriculteurs se remobiliser](#) après qu'une entreprise eut fait une demande de forage de puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Même s'il s'agissait seulement de réaliser un suivi de relevé sismique, le geste a été interprété comme un bris de l'entente convenue sur une forme de moratoire pour de nouvelles activités de forage.

Autre point, une opinion exprimée dans la sphère privée n'est pas une opinion mise en public et ne se transforme pas automatiquement en une expression publique en faveur ou contre un projet, ni en une mobilisation. En d'autres termes, l'opinion ne mène pas forcément à un comportement ou une pratique – et d'autant plus dans des petites communautés. Les associations de défense de l'environnement le savent trop bien : alors que les sondages nationaux révèlent périodiquement que l'environnement est une valeur importante pour les Canadiens, le passage à la pratique n'est toujours pas acquis.

Un dialogue ouvert permet de dépasser les conflits et d'assurer le succès d'un projet

Un postulat particulièrement présent dans nombre de travaux sur l'acceptabilité sociale stipule un lien mécanique entre échanges et acceptation. Dit autrement : plus le processus serait ouvert et favorable aux échanges entre parties prenantes (et ce, le plus en amont de la planification et de façon la plus continue possible), plus les chances seraient fortes de dépasser les conflits et d'assurer le succès d'un projet.

Ce postulat est fondateur d'une conception de l'acceptabilité sociale définie comme un processus collectif et dialogique menant à la construction de compromis sociaux. Le regard est alors porté sur l'acteur dans ses interactions avec d'autres. On retrouve ici nombre de références aux principes et théories de la participation, au sens où les acteurs parviendraient, grâce à des échanges cadrés, mais ouverts, à dépasser les intérêts individuels pour construire l'intérêt général et susciter une large légitimité. Cette insistance sur le rôle que joueraient la participation et les capacités des acteurs institutionnels sur l'évolution des dynamiques sociales demeure une orientation théorique très forte dans la littérature et la pratique professionnelle.

Il peut sembler étonnant de présenter ce postulat comme une idée reçue; mais les choses ne sont pas si simples. À l'instar de Loring⁴, qui a analysé la construction de réseaux d'opposants et de partisans et leur influence respective sur l'autorisation des projets éoliens, des études scientifiques contredisent ce lien causal entre qualité de participation et succès d'un projet. D'autres auteurs critiques insistent sur la nécessaire prise en compte du contexte local, voire culturel dans lequel s'insèrent les mécanismes de participation. Dans les territoires concrets, certaines conditions (ex. : dévitalisation économique) peuvent limiter la participation et l'engagement dans le débat.

L'acceptabilité sociale, c'est forcément conduire à l'acceptation d'un projet

On envisage aussi souvent l'acceptabilité sociale selon un axe binaire (POUR ou CONTRE). Or, il n'y a pas une seule façon d'accepter, comme de refuser : l'acceptation peut prendre des formes diverses, en lien avec des questions d'engagement et de pouvoir, et que nous proposons de synthétiser autour des notions d'acceptation *faible* et d'acceptation *forte*.

D'un côté du spectre, l'acceptation faible renvoie à des situations où des intervenants et populations sont sous contraintes fortes pour « accepter » (céder, concéder, tolérer). Cela peut être à cause d'un ensemble de perceptions et représentations (ex. : croyance que le projet aura un effet sur le climat économique morose, qu'il s'agit de la seule issue possible) ou d'une relation objective de dépendance à l'égard du promoteur ou d'un secteur d'activité dominant l'économie et l'emploi. Les citoyens et les intervenants du milieu sont ici des spectateurs de décisions prises ailleurs ou par d'autres en leur nom. Le pouvoir de négocier est faible et les choix sont très limités, voire inexistant. Il s'agit d'une acceptation passive. On comprendra que la légitimité et la validité accordées aux ententes et aux arrangements sont susceptibles d'être faibles si ces derniers ont été conclus derrière des portes closes, sans que les groupes affectés en connaissent les effets, en n'intégrant les revendications sociales qu'à la marge ou sans engagements formalisés susceptibles d'être suivis et encadrés. Par exemple, dans les négociations sur le projet de mine Arnaud à Sept-Îles, les négociations ont été menées entre le ministère de l'Environnement et le promoteur, sans jamais impliquer les autres acteurs concernés. On se doute bien que, pour une partie des habitants, la légitimité du projet est discutable et que, dans ces conditions, l'acceptation sera remise en cause au moindre imprévu.

[De notre point de vue](#), une telle acceptation faible ne devrait plus être la norme pour avancer un projet dans nos sociétés actuelles, car elle ne laisse aucune place à un débat véritable (comportant un droit de refus). Dans de telles circonstances, comment ne pas comprendre ces groupes critiques, pour qui la notion d'acceptabilité sociale ne sert qu'à valider l'acceptation de projets ? Les positions peuvent évoluer rapidement cependant, comme le montrent les débats menés au Québec. On note ainsi comment le MÉRN a prévu, dans son livre vert, un droit pour les communautés de refuser un projet touchant les ressources naturelles, ce qui était difficilement envisagé dans les premiers temps des débats.

4 Loring, Joyce McLaren (2007) «Wind energy planning in England, Wales and Denmark: Factors influencing project success », *Energy Policy*, 35(4):2648-2660.



À l’opposé, une situation d’« acceptation forte » résulterait d’une implication concrète de personnes et représentants du milieu qui agissent en connaissance de cause (ex. : effets positifs et négatifs du projet/programme/politique). Devenus des « acteurs », ceux-ci auraient une influence déterminante sur le processus de conception du projet et un pouvoir sur les décisions pratiques, aboutissant à un véritable engagement conscient d’acteurs, d’autant plus investis dans leur choix qu’ils disposent de réelles marges de manœuvre. Cette perspective se rapproche d’une notion voisine, le « consentement libre et éclairé », mise de l’avant par des groupes autochtones, écologistes et territoriaux (cf. [le mémoire déposé par la Coalition Québec meilleure mine](#), à la consultation du MÉRN). Plus simplement, ce type d’acceptabilité sociale fait du projet de développement un projet *du* territoire – voire, on peut l’espérer, *pour* le territoire.

L’acceptabilité sociale, un processus qui s’inscrit dans le temps long et du point de vue des territoires

On le voit à travers ces idées et postulats décrits à grands traits, plusieurs conceptions et interprétations de la notion circulent, à l’intérieur du monde universitaire comme parmi les experts et d’autres acteurs du développement.

L’acceptabilité sociale est un terme récent pour qualifier un phénomène complexe, mais pas si nouveau. Elle renvoie aux rapports unissant une société et un territoire. Envisagée comme un processus d’évaluation politique, l’acceptabilité sociale oblige à mettre en discussion ces grands projets souvent présentés au nom du développement des régions. Elle invite à s’interroger sur le développement lui-même : pour qui et de quelle nature ? Elle oblige à situer les propositions de changements au regard d’un horizon large, celui du devenir des territoires et des communautés.

C’est cette perspective que nous avons tenté de valoriser dans différentes définitions de l’acceptabilité sociale, d’abord plus centrées sur le résultat, [soit le jugement issu d’une interprétation](#), pour ensuite nous intéresser davantage aux processus en jeu. Cette conception collective, dialogique et politique de l’acceptabilité (encadré) prend acte du fait que les grands projets d’équipement ou les politiques publiques sont des vecteurs de changements importants et accélérés. Ils sont planifiés et négociés, mais souvent à l’intérieur de cercles restreints. Nous insistons par ailleurs sur la nécessité de situer les dynamiques de délibération par rapport à des processus vus dans le temps long. L’acceptabilité sociale est en effet bâtie sur de grands arrangements historiques qui enchâssent et structurent nos économies et territoires.

Car l’analyse doit encore prendre en compte un autre niveau : celui des grands dilemmes auxquels sont confrontées nos sociétés engagées sur des trajectoires longues, desquelles il n’est pas aisé de sortir. Une telle perspective d’économie politique, croisant des temporalités longues, est au cœur de nombreux débats actuels au Québec sur l’énergie et les ressources naturelles. Celui qui se tient autour des hydrocarbures en est un bel exemple. Comment s’en affranchir ? Comment penser la « transition » en général, et en particulier pour les territoires ?



Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale

« L'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnelles reconnues légitimes, car cohérente avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégié par les acteurs concernés. » [Fournis et Fortin, 2013.](#)

Cette définition n'est pas simple – et surtout pas forcément opératoire. Il faut plutôt la considérer comme un effort parmi d'autres, mené par divers collectifs sociaux et scientifiques⁵, pour réviser les grands schèmes de pensée, première étape essentielle pour refonder les façons de faire. Mais elle nous paraît quand même plus solide que tous ces bricolages pseudo-participatifs qui accompagnent trop souvent les projets et n'ont d'autre intérêt opératoire que de faire avancer le projet par le biais d'ajustements techniques mineurs, sans vouloir le mettre débat (finalité, pertinence pour le territoire, etc.).

Conclusion : le rôle des instances et acteurs territoriaux

Les propositions évoquées sur l'acceptabilité sociale introduisent des déplacements majeurs de la focale : le succès des projets (et implicitement l'intérêt des promoteurs et autres bénéficiaires) ne doit jamais se faire au détriment de l'avenir du territoire et de la communauté. C'est cet horizon commun qui devrait permettre de juger de la pertinence et de la qualité des projets. Mise de l'avant à plusieurs reprises dans les débats actuels, l'idée de co-construction des projets s'inscrit dans cette idée, y compris avec les personnes et groupes plus critiques qui constituent aussi des leviers de changement.

Une telle perspective pose des exigences fortes pour les pratiques. Pour les décideurs, il s'agit de relier au mieux les besoins et intérêts des uns et des autres, de fonder le socle d'une légitimité forte. Pour le promoteur, au-delà des campagnes médiatiques et autres pratiques classiques de relations publiques essentiellement axées sur la communication et les rapports de voisinage, il s'agit d'ouvrir les propositions (projets, programmes, politiques) à l'influence d'autres personnes et groupes. Délicate, on le comprend bien, cette perspective gagne pourtant du terrain. Elle est désormais mise de l'avant régulièrement par divers intervenants, y compris certains promoteurs de projet, qui souhaitent un cadre et des règles du jeu claires, et même que des débats sont tranchés en

5 Entre autres, au Québec : Batellier, Pierre (2015) *Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages*. Note de recherche, Les Publications du Centr'ERE, UQAM, Montréal; Caron-Malenfant, Julie, Conraud, Thierry (2009) *Guide pratique de l'acceptabilité sociale: pistes de réflexion et d'action*. Éditions D.P.R.M., Montréal; Fortin, Marie-José et Fournis, Yann (2014) «Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec», *Natures Sciences Sociétés*, 22 : 231–239; Fournis, Yann et Fortin, Marie-José (2014) «Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible» in: Robitaille, M., Proulx, M.-U. (Eds.), *Sciences Du Territoire. Tome 2*. Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 17–33; Gendron, Corinne (2014) «Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs», *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, p. 117–129.



amont quant aux orientations de développement souhaitées collectivement, valables aussi pour les projets subséquents. Il y aurait donc une ouverture pour remettre en cause les approches traditionnelles, encore pensées de façon sectorielle et par le haut (*top-down*). Sans prétendre fournir une recette, on peut tout de même se référer à de grands principes pour guider une telle démarche de co-construction de projet et de territoire (cf. encadré suivant).

Quelques grands principes d'une démarche de co-construction de projet de territoire

- L'acceptabilité sociale n'est pas l'acceptation passive d'un projet par une majorité silencieuse.
- L'acceptabilité sociale ne se résume pas à une vision binaire, pour ou contre un projet.
- L'acceptabilité sociale met en débat des valeurs, des visions des territoires et des modèles de développement.
- L'acceptabilité sociale exige la mise en place de processus d'interaction, sous forme collaborative ou conflictuelle, de nombreux acteurs : personnes élues, société civile, promoteurs, État.
- Ces processus doivent être situés dans leur contexte particulier, en lien avec les valeurs et l'histoire des territoires concernés. Ils doivent tenir compte du fait que certains contextes peuvent poser des contraintes à l'expression de vues alternatives et à la participation (ex. : économie en difficulté, populations vulnérables, environnement dégradé, etc.).
- Les meilleurs processus ne mènent pas toujours à une acceptation.
- Quoique jamais définitivement acquise, l'acceptation peut avoir des fondements solides si les finalités et les changements apportés par le projet ont été explicitement exposés puis admis comme souhaitables, car jugés cohérents avec les valeurs sociales et l'avenir du territoire.

Source : Fortin et Beaudry, notes de cadrage du Forum (voir actes précités)

Plus largement, la question du conflit et des voix critiques apparaissent comme l'une des idées reçues à reconsidérer d'urgence. D'une part, en situant l'expression de demandes dans leur contexte, la présence ou l'absence de conflits ne serait qu'un « indicateur » de rapports vécus entre des acteurs, individuels ou collectifs, au sein d'une dynamique sociale plus complexe. D'autre part, le nombre et la récurrence des conflits apparaissent aujourd'hui révélateurs d'un changement profond de nos sociétés contemporaines; certaines demandes, valeurs prennent de plus en plus de place, auprès de groupes variés et populations. En remettant en question certaines idées historiquement construites (ex. : économie plus considérée comme valeur centrale, mais mise en parallèle avec d'autres), les opposants sont acteurs de changement et peuvent participer à élaborer des modèles de développement alternatifs. Plutôt que d'écarter a priori ces critiques, pourrait-on envisager que le choc des idées fait émerger des alternatives non prévues initialement, incluant le refus de certaines interventions, et qui, justement pourraient nourrir des visions renouvelées et fortes pour l'avenir ? N'est-ce pas l'essence même du débat démocratique de déverrouiller les intérêts préétablis pour faire naître un intérêt collectif ?

Enfin, un tel passage oblige entre autres à envisager certaines questions et enjeux fondamentaux qui sont au cœur des débats actuels et sous-jacents à la notion. Certains reviennent de façon récurrente, par exemple dans le récent mégaprojet d'oléoduc de TransCanada. Ils touchent : la conciliation des intérêts individuels et collectifs, locaux et nationaux; la distribution équitable des impacts positifs et négatifs; l'échelle des espaces de délibération et des lieux de prise de décision, les capacités et ressources des uns et des autres, la définition de l'intérêt collectif vs le bien commun.

Poser ces questions est cependant plus simple qu'y répondre : un tel exercice collectif sera exigeant, et certainement pas exempt de tensions et de débats difficiles. Mais c'est justement là que peuvent et doivent intervenir les acteurs territoriaux : au-delà de la scène médiatique, l'arène discrète des acteurs institutionnels est vitale pour le développement territorial. Le chantier éolien en Gaspésie en a été la preuve : la Conférence régionale des élus (CRÉ) a rassemblé les élus dans un long travail de redéfinition des intérêts communs pour proposer de modifications aux instruments mis en œuvre par le gouvernement. Les nouveaux appels d'offres qui ont résulté de ce travail poussaient au partenariat entre de grandes entreprises (jusqu'ici seules bénéficiaires des retombées économiques des parcs éoliens) et des collectivités locales. Car dans sa première version, le projet éolien québécois a illustré l'impasse de ces politiques centrales, définies pour le bien des territoires, mais en omettant de les mobiliser. On n'insistera jamais assez sur le travail invisible que réalisent ces élus et techniciens locaux, en dépit de la faiblesse de leurs ressources humaines, financières et juridiques.

Le gouvernement Couillard a choisi d'abolir les CRÉ et, discrètement, de miser sur les efforts individuels des maillons les plus puissants du système local (villes et MRC) plutôt que sur les organes qui assuraient au quotidien un travail de création d'un entrepreneuriat plus collectif. En l'absence de telles organisations ayant pour mission de mobiliser les acteurs et les ressources, par quel canal pourront alors se bâtir les dynamiques d'appropriation collective des ressources naturelles, des politiques publiques et autres leviers de développement ? Espère-t-on vraiment que le Québec puisse sortir gagnant d'une telle approche, considérant que dans l'économie des ressources naturelles, les promoteurs sont généralement de très grandes entreprises dont les intérêts ne sont *a priori* pas liés au territoire ? On pose ici la question, mais la réponse viendra sans doute du terrain, des contestations et de l'échec de grands projets. On pourra même parler d'acceptabilité sociale, qui sait ?